

## DECISION CA013-2014

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers  
Vu la délibération CA024-2012 du 06 mars 2012  
Vu la délibération CA033-2012 du 29 mars 2012

■ **Objet de la décision**

Demandes de déclassement de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines et de l'ISTIA

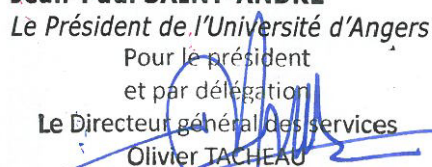
Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les demandes de déclassement et les propositions de don de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines : matériels non informatiques
2. d'approuver les demandes de déclassement et de l'ISTIA : matériels non informatiques
3. d'approuver les demandes de déclassement et les propositions de don de l'UFR Médecine : matériels informatiques de plus de 5 ans

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 31 mars 2014

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**  
*Le Président de l'Université d'Angers*  
Pour le président  
et par délégation  
**Le Directeur général des services**  
Olivier TACHEAU



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **02 avril 2014**

SECRETARIAT GENERAL

17/03/2014	Nom de la composante, du service commun ou de la direction				
laboratoire de langues A304	UFR Lettres, Langues et Sciences humaines				
Désignation du matériel	N° Inventaire ou à défaut date d'acquisition	Etat du matériel	Proposition de don (composante)	Redistribution interne ou proposition de don (DDN)	Observations (destination finale du matériel) (Directeur général des services)
18 boitiers audio pour connexion	juil-01	usagé			
18 magnetophones virtuel DAVID	juil-01	usagé			
18 microcasques	juil-01	usagé			
1 équipement poste prof (magneto+microcasque)	juil-01	usagé			
1 controlleur SC2500	sept-05	usagé			
1 hub video	sept-05	usagé			
1 interface de commutation	sept-05	usagé			
1 eprom ASC	sept-05	usagé			
3 interfaces SC2000 X6	sept-05	usagé	revente 200 euros		revente 200 euros
18 modules de contrôle	sept-05	usagé			
18 cables SC2500	sept-05	usagé			
18 cablages	sept-05	usagé			

\* La liste des matériels informatiques de moins de 5 ans ou qui ne sont pas totalement amortis, ainsi que la liste des autres matériels mis à la réforme, doivent être transmises à la Direction des affaires financières par le Secrétariat général pour traitement. Celle-ci transmet la liste complète des matériels réformés au Commissariat aux Ventes des Domaines

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction				
30/01/2014	ISTIA				
Désignation du matériel	N° Inventaire ou à défaut date d'acquisition	Etat du matériel	Proposition de don (composante)	Redistribution interne ou proposition de don (DSI)	Observations (destination finale du matériel) (Secrétaire général) *
2 téléviseurs thomson 36cm ML41	1993	OK			
2 magnetoscopes VHS samsung SV-620F	2000/002	ok			
1 lecteur double K7 technics RS-TR474 mark2	avant 2000	ok			
lecteur K7 Eiki	avant 2000				
2 combiné Barthe Educombi	avant 2000	combi 1 - lecture Cd et Mp3 aléatoire combi 2 : K7 HS et lecture cd aléatoire			
lecteur Cd/DVD pionner DV-380-S avec télécommande	2002				
2 lecteurs DVD combination SD-38VFKF	2003	pb de lecture sur un lecteur			
1 Camescope JVC GR-SX17 (SVHSC) avec sacoche et cordon	2002/065	obsolète			

\* La liste des matériels informatiques de moins de 5 ans ou qui ne sont pas totalement amortis, ainsi que la liste des autres matériels mis à la réforme, doivent être transmises à la Direction des affaires financières par le Secrétariat général pour traitement. Celle-ci transmet la liste complète des matériels réformés au Commissariat aux Ventes des Domaines

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction				
30/01/2014	ISTIA				
Désignation du matériel	N° Inventaire ou à défaut date d'acquisition	Etat du matériel	Proposition de don (composante)	Redistribution interne ou proposition de don (DDN)	Observations (destination finale du matériel) (Secrétaire général) *
Ecran 15 » elonex plat N° de série : PM27007331	2002/0111 reste 3 écrans/7 LISA	HS		à détruire	
imprimante xerox colorcube 8570DN N° de série : XFN059706	mars 2012 LISA	HS ne s'allume plus -pas d'extension de garantie- réparation plus cher que racheter l'imprimante		à détruire	

\* La liste des matériels informatiques de moins de 5 ans ou qui ne sont pas totalement amortis, ainsi que la liste des autres matériels mis à la réforme, doivent être transmises à la Direction des affaires financières par le Secrétariat général pour traitement. Celle-ci transmet la liste complète des matériels réformés au Commissariat aux Ventes des Domaines